

Règles et valeurs partager



© Clément Martin

Depuis la rentrée 2002, l'heure de vie de classe (HVC) est intégrée à l'emploi du temps des élèves, à raison de 10 heures annuelles et le professeur principal (PP) est chargé d'organiser cette heure. Il peut solliciter des intervenants divers pour l'animer (le CPE pour aborder des questions propres à la vie scolaire, le CO-Psy pour l'orientation, l'infirmière scolaire pour l'éducation à la santé...) ou la prendre en charge lui-même, à raison de dix heures annuelles.

Moment privilégié dans la semaine de cours, l'HVC est l'occasion d'un échange avec les élèves, de dialogue au sein de la classe : ce temps consacré au débat peut en effet permettre d'aborder des notions complexes qui ne font pas forcément sens pour les élèves (certains aspects du règlement inté-

rieur, le respect de la laïcité, par exemple) et de dénouer des tensions éventuelles, en prenant du recul pour discuter d'un problème, écouter les avis divers, échanger des arguments... C'est donc un élément essentiel du fonctionnement collectif d'un établissement scolaire, car il permet de consacrer du temps à élaborer ensemble des valeurs et des règles auxquelles, ensuite, tous vont adhérer.

L'organisation de cette heure est laissée à l'appréciation du PP : certains préfèrent interrompre leur progression et consacrer une heure à désamorcer immédiatement un problème quand il se présente ; ils « rattrapent » alors leur cours sur l'heure normalement consacrée à l'HVC...

D'autres utilisent cette heure de façon systématique pour les conseils de classe. Si cette sou-

plesse est un atout, ce n'est pas forcément un point positif à tous niveaux. Pour les élèves, ces dix heures annuelles ont un statut « à part » : souvent placées en fin de journée, elles peuvent aussi être vécues comme un temps scolaire supplémentaire, être assimilées à une punition, ce qui annule de fait l'intérêt du dispositif.

Une t che non rémunérée

Quant aux profs, ce temps s'ajoute depuis 2002 à leurs missions de PP, souvent sans rémunération supplémentaire autre que celle prévue par l'ISOE. Pour certains, notamment les jeunes enseignants, cette heure peut-être difficile à animer en terme de gestion du groupe classe, comme en terme de contenus pédagogiques. (voir colonne ci-contre). Aucune formation initiale ou continue n'est prévue pour tirer profit de cette HVC qui pourrait, pourtant, être un moment privilégié dans la relation avec le groupe.

Pourtant, après les attentats de janvier, l'échange et le débat sont nécessaires pour que la jeunesse s'approprie des références communes pour bâtir la société de demain. L'HVC est un atout indéniable, et ce dispositif devrait être renforcé et se donner les moyens de ses ambitions. ■

T MOIGNAGE

"Un temps d'échanges privilégié"

Rachel, APS (assistante chargée de prévention et de sécurité) au collège (REP) Léo-Lagrange du Havre

Dans le cadre de mes différentes missions, je suis amenée à intervenir en heure de vie de classe, seule ou en binôme avec le professeur principal. Pour moi, ce cadre constitue un temps d'échanges privilégié avec le groupe classe, et permet alors de poser les choses avec les élèves, permettant ainsi d'apaiser le climat ou d'ouvrir le dialogue.

Je travaille notamment avec une classe de manière régulière, et je citerai deux exemples qui illustrent l'intérêt de cet échange :

- Un élève est passé en conseil de discipline, ce dernier a été exclu définitivement avec sursis. L'heure de vie de classe organisée a permis de revenir sur le motif du passage en CD, le verdict et de poser les choses avec la classe pour son retour.



© Clément Martin

- Un autre exemple montre l'intérêt de l'HVC. Celle-ci a permis de revenir sur les propos tenus par certains élèves, à savoir « la prof, elle est raciste ». Après avoir défini ce mot avec les élèves, ces derniers ont compris le sens exact du mot employé, et ainsi mesurer l'impact de leurs dires à l'égard de leur professeur, et que ces mots pouvaient la blesser. ■

Rubrique réalisée par Valérie Ponvert

ORS et rémunération

Les HVC ont toujours fait partie des missions liées au service d'enseignement des professeurs. Mais, relevant de l'initiative du PP et pouvant être assurés par divers personnels de l'établissement, le SNES-FSU a toujours revendiqué qu'elles soient rémunérées. Le décret 2014-940 définissant les obligations réglementaires de service ne change rien à cette analyse. Cependant, en rupture avec l'esprit du décret, la circulaire d'application l'exclut de toute rémunération spécifique. Le SNES-FSU maintient son orientation et appelle les personnels à demander le paiement de ces heures.

Textes de référence

Application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014

NOR : MEN, circulaire qui n'est toujours pas publiée ce jour.

Publication

- Des heures de vie de classe, pour quoi faire ?

Numéro spécial des Cahiers pédagogiques, coordonné par Régis Guyon et Florence Castincaud.



Chiffres

10 heures annuelles

1 heure hebdomadaire est inscrite, dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs principaux, au titre de l'HVC : celle-ci doit avoir lieu au moins dix fois dans l'année.

Paroles de profs

Extraits de témoignages sur le site internet [neoprof](http://neoprof.fr) :

« Je teste par dessus toutes l'heure de vie de classe... À chaque fois, ça vire au bordel. »

« C'est toujours plus bruyant qu'un cours, ils s'expriment plus librement, je l'accepte. »

« Les élèves s'expriment, mais du coup, ça vire au grand débordement. »

« C'est en effet difficile à gérer. J'essaie de canaliser avec des activités précises. »

« Dans mon collège, aucune HVC, ni dans l'emploi du temps prof, ni dans celui des élèves. Les PP empiètent sur leurs heures de cours, puisque rien n'est prévu. Galère ! »